

PROGRAMME

- Décret Comptable 2005 de la loi SRU (plan comptable)
- Explication du fonctionnement et l'articulation des comptes de la comptabilité de copropriété
- Gestion des budgets (charges courantes, travaux, avances)
- Comptabilité copropriétaires (lots, tantièmes, appels de fonds)
- Encaissements et gestion des fonds détenus
- Rapprochement bancaire
- Traitement des impayés
- Comptabilité fournisseurs
- Préparation des comptes, arrêté comptable
- Gestion des ventes
- Reprise ou transmission d'un mandat en comptabilité

MODALITÉS D'ADMISSION & D'INSCRIPTION

Pré-requis : Maîtriser les bases de la comptabilité générale et se munir d'un ordinateur portable.

Contact d'information et d'inscription : formation-courte@univ-cotedazur.fr

COÛT DE LA FORMATION

2370 € - éligible CPF

Modalités de règlement : selon le mode de financement.

FORMATION PORTÉE PAR



FORMATION SOUTENUE PAR

« L'Union des syndicats de l'immobilier - UNIS Côte d'Azur, remercie particulièrement l'IUT Nice Côte d'Azur pour cette formation en comptabilité des copropriétés, qui répond parfaitement aux enjeux et besoins de la profession. »

« L'ANGC apporte tout son soutien au programme de formation de gestion comptable des copropriétés. La qualité de service professionnel exige de solides compétences. Nous remercions l'IUT Nice Côte d'Azur pour ce programme parfaitement adapté. Syndic est un métier d'avenir. »



Adresse

IUT Nice Côte d'Azur
41 Bd Napoléon III
06200 Nice

Contact :

Gestion formations courtes

formation-courte@univ-cotedazur.fr

univ-cotedazur/formation-continue



Formation courte certifiante MAÎTRISER LA GESTION COMPTABLE DES COPROPRIÉTÉS



Mars 2025

univ-cotedazur.com

Formation courte certifiante

MAÎTRISER LA GESTION COMPTABLE DES COPROPRIÉTÉS

COMPÉTENCES

- Préparer les documents de synthèse et établir la liasse des 5 annexes comptables de fin d'exercice,
- Élaborer les différents budgets des différents postes comptables et en assurer leurs suivis,
- Traiter l'ensemble des opérations comptables des dossiers clients qui lui sont confiés, en conformité avec les règles comptables, fiscales.

Les + de la formation

Formation en présentiel et en distanciel
synchrone en interentreprises

Mise en pratique du logiciel métier par les
professionnels alliés aux connaissances
techniques des enseignants

Interactivité entre participants et
intervenants

Certification du bloc de compétences
RNCP 35375BC04

Formation éligible CPF participant
au renouvellement de la carte
professionnelle



OBJECTIF

La formation a pour objectif l'acquisition de l'ensemble des compétences techniques nécessaires à l'exercice de la comptabilité en syndic de copropriétés.

ORGANISATION

Dates et horaires : Cours uniquement les mardis du 30 septembre au 2 décembre 2025 de 8h30-12h30/14h00-17h00 à l'IUT de Nice.

Durée de la formation : La formation se déroule en 56h en présentiel et en distanciel synchrone.

Public visé :

- Professionnels de la comptabilité en reconversion professionnelle souhaitant se spécialiser dans la comptabilité de syndic,
- Jeunes diplômés en comptabilité ou en immobilier désirant découvrir le métier de comptable de syndic,
- Aides-comptables de copropriété ayant pour but de monter en compétences dans ce secteur,
- Cadres ou gestionnaires de copropriété ayant la volonté de renforcer ses connaissances afin de gérer ou créer son cabinet de syndic.

Capacité d'accueil : session de 9 à 15 personnes.

Modalités d'évaluation :

Délivrance d'un certificat d'acquisition du bloc de compétences RNCP 35375BC04 - Produire l'information comptable, fiscale et sociale de l'organisation - suite à la validation des évaluations prévues.

Responsable de la formation :

Nicolas BERNARD, Chef du Département Gestion des Entreprises et des Administrations à l'IUT Nice Côte d'Azur.

Intervenants :

Angie BASSEE, formatrice, expert métier en comptabilité Syndic
Christophe BELLOTTO, formateur, expert métier en comptabilité Syndic.
Gaëtan PIÉ-SIJMONS, expert métier en comptabilité Syndic.



Pour plus d'informations
contactez la
Mission Handicap

